



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE CIRCULATION LORS DE WEEKENDS ESTIVAUX ACHALANDÉS : Un travail concerté des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet et de la Régie de police du lac des Deux-Montagnes

Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, le 16 mai 2018 – En collaboration avec la Régie de police du lac des Deux-Montagnes, les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet mettent en œuvre un plan de circulation lors de weekends achalandés sur les territoires de ces deux municipalités entre la mi-mai et le mois de septembre 2018.

En effet, des événements ponctuels se déroulant au Beach Club ainsi que l'achalandage constant au Super Aqua Club peuvent générer un important flot de véhicules supplémentaires allant et venant de l'autoroute 640. Ces véhicules transitent principalement par le chemin Principal, le chemin d'Oka et la Montée de la Baie.

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, explique : « Les citoyens joséphois nous ont mentionné que la circulation locale pouvait devenir ardue lors de certains weekends estivaux, entraînant parfois un flot de trafic dans certains secteurs résidentiels, en plus de limiter les déplacements des véhicules d'urgence. Nous avons donc contacté la Régie de police afin d'entamer ce processus qui, je le crois sincèrement, viendra améliorer la qualité de vie de nos résidents. »

La mairesse de Pointe-Calumet, Mme Sonia Fontaine, ajoute : « Nous sommes conscients des répercussions de la circulation lors d'événements estivaux ainsi que des désagréments qui s'y rattachent. De concert avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, ainsi que la Régie de police et le Beach Club, un plan de circulation concerté permettra de créer un meilleur acheminement des véhicules lors des journées de fort achalandage. »

Concrètement, le plan de circulation prévoit l'installation de signalisation temporaire visant à guider les automobilistes vers le carrefour giratoire situé à l'extrémité ouest de l'autoroute 640, de façon à diluer le trafic sur le chemin Principal et le chemin d'Oka. Des officiers de police de la Régie de police du lac des Deux-Montagnes se placeront également à certains endroits stratégiques afin de diriger le trafic pour assurer une fluidité sur les routes visées. De plus, le Beach Club est mis à contribution dans les solutions de circulation prévues.

Renseignements :

Marie-Michelle Crevier
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
450 623-1072 poste 233
communication@sjdl.qc.ca

Mathieu St-Pierre
Municipalité de Pointe-Calumet
450 473-5930 poste 224
m.st-pierre@pointe-calumet.ca